



C'est donc bien sur tous les fronts que le Conseil Général agit et rassemble pour l'emploi dans le Cher.

En décidant de s'engager dans le dispositif des emplois d'avenir, le Département du Cher veut donner un signal fort à la jeunesse. Avoir un premier emploi et une formation, c'est indispensable pour acquérir une autonomie personnelle et construire l'avenir auquel chacun a droit.

Sur le front de l'emploi, le Département est également présent en tant que premier investisseur public local. Nous contribuons à soutenir l'emploi en remplissant les carnets de commandes de nombreuses entreprises locales qui se battent dans une conjoncture très difficile.

Soutenir les entreprises est également nécessaire pour la dynamique économique d'un territoire. L'implantation récente à Bourges du groupe Belge Recticel, aidée notamment par le Conseil Général, en témoigne. L'activité économique du département se diversifie grâce à des initiatives d'entreprises audacieuses mais souvent méconnues.

Parallèlement, la promotion de la marque Berry par l'Agence de Développement du Tourisme et des Territoires du Cher (AD2T) contribue à renforcer l'image et l'attractivité du territoire et à créer les conditions optimales pour l'accueil des touristes et des entreprises.

Tels sont les enjeux prioritaires de notre département au travers de toute une série d'actions et de projets ambitieux.

Irène Félix

Vice-Présidente du Conseil Général
Conseillère municipale de Bourges

Un nouveau schéma pour les aînés

En 2013, le Conseil Général du Cher renouvelle son schéma départemental en faveur des aînés. Plusieurs priorités se dégagent :

- permettre aux jeunes séniors de s'engager activement vers la retraite : les employeurs, les associations, les caisses de retraite, les communes seront mobilisés ;

- aider celles et ceux qui veulent vieillir chez eux : aménagement des logements, aides aux déplacements, information sur les services ;

- intégrer les technologies nouvelles à la maison et dans les établissements de façon à soulager la vie de tous ... sans pour autant avoir l'impression de vivre au milieu des robots !

- et enfin, former et reconnaître les métiers de celles et ceux qui entourent chaque jour les aînés. Des moyens techniques, financiers et humains doivent s'ajouter pour éviter l'épuisement de la famille comme des professionnels.

Un gros travail de coordination est nécessaire entre tous les services qui interviennent auprès des personnes âgées. La priorité est mise sur la coordination entre les établissements pour personnes âgées et l'hôpital, de façon à réduire autant que faire se peut les allers-retours entre l'établissement et les urgences, gravement traumatisant pour les personnes âgées et leurs familles.

Ce schéma s'élabore dans une large concertation, de façon à prendre en compte les préoccupations de chacun. Merci au Comité départemental des Retraités et Personnes Agées pour son implication active.

Former aux métiers d'aide à la personne

Le Conseil Général du Cher et le Conseil Régional du Centre collaborent pour l'ouverture d'une plateforme de formations sanitaires et sociales à Bourges. Elle s'implantera rue Gaston Berger, dans les locaux de l'actuelle Faculté des sciences et regroupera les formations d'auxiliaire de vie sociale, d'aide médico-psychologique (AMP), d'aide-soignante, l'école de préparateurs en pharmacie et des formations de moniteur-éducateur en apprentissage. L'école d'infirmière pourrait rejoindre cette plateforme ultérieurement. Outre la formation initiale, la plateforme pourra permettre d'accompagner des évolutions de métier en cours de carrière : dans des métiers à forte pénibilité, ces parcours doivent être encouragés.

À l'IUT, un nouveau département « carrières sociales » avec une option gestion urbaine ouvrira en septembre 2013. Cet ensemble de décisions confirme la place grandissante des métiers de service dans l'emploi de demain.

Pour contacter votre conseillère générale

**Irène Félix – Conseil Général du Cher – Place Marcel Plaisant
18023 Bourges Cédex – Tél : 02 48 27 69 72
Mél : i.felix@elus.cg18.fr - <http://irenefelix.blogspot.com>**

Permanences :

● **Moulon :** Salle polyvalente de l'école du Grand Meaulnes, rue Louis de Raynal. Jeudi 30 mai et 13 juin de 11h à 12h.

● **Proche du marché de la Halle :** 20 rue du Prinal.
Samedi 15 juin de 9h30 à 10h30.

● **À côté du Parc Saint-Paul (Museum) :** 2 rue Henri Sellier.
Mercredi 15 mai et 26 juin de 17h30 à 18h30.



Le Conseil Général, le sport et vous

■ Centre Nautique de Bourges

Le Centre Nautique est en cours de rénovation et va bénéficier d'un bassin extérieur utilisable en toutes saisons. Le Conseil général a voté une subvention exceptionnelle de 1,2 million d'euros à la Ville de Bourges pour soutenir ce projet.

■ 1^{ers} États-Généraux du sport féminin en équipe

Le Bourges Basket n'est pas seulement le club de basket féminin le plus titré de France, avec pour la saison 2013 un podium européen et le titre de championnes de France. C'est aussi un club qui n'admet pas que les performances des filles soient moins médiatisées que celles des garçons. Les premiers états-généraux du sport féminin en équipe, organisés à Bourges les 16 et 17 mai l'ont rappelé. Le Conseil général a accompagné l'évènement avec une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

■ Vélodrome : le chantier avance

S'il n'est pas le plus imposant de l'Hexagone - avec une piste de 200 mètres "seulement", le futur vélodrome de Bourges (Cher), dont la pose de la piste en bois sera réalisée en juin, n'en sera pas moins exceptionnel à plus d'un titre. Avec le Creps (centre de ressources, d'expertise et de performance sportives), auquel il sera rattaché, il est appelé à constituer un ensemble sportif qui se situera au deuxième rang français par son importance, après l'Insep (Institut national du sport, de l'expertise et de la performance) du bois de Vincennes.

Ce vélodrome sera aussi le premier du territoire à être conçu pour les personnes handicapées, tant spectateurs que sportifs.

L'achèvement des travaux est prévu début juillet pour une inauguration envisagée au mois de septembre. Ainsi le Conseil général du Cher participe à hauteur de 2,8 millions € pour un budget global avoisinant les 14 millions €.

■ Sport pour tous

Pour aider celles et ceux qui n'osent plus trop se faire plaisir à sortir de chez eux, les « carrefours du lien social » sont à nouveau organisés cette année par le Conseil général, en lien avec les Centres sociaux. Ces rendez-vous auront lieu le 19 juin au Val d'Auron et le 18 septembre à la Chancellerie. Des partenariats avec les clubs sportifs sont prévus.

Emplois d'avenir : le Conseil général s'implique



Permettre l'accès au travail des jeunes de 16-25 ans peu ou pas qualifiés : tel est l'objectif des emplois d'avenir mis en place par le gouvernement. 590 emplois sont prévus dans le Cher pour l'année 2013.

Le Conseil Général a souhaité s'engager dans l'accompagnement de ce dispositif national en soutenant 70 de ces recrutements : 35 au sein des services départementaux, 35 dans des structures partenaires telles que les maisons de retraite. 10 jeunes sont d'ores-et-déjà intégrés dans les services départementaux. Au-delà de la lutte contre le chômage des jeunes, c'est aussi pour le Conseil Général l'occasion de rajeunir la pyramide des âges dans ses services : l'âge moyen y est en effet de 47 ans !

Renseignements :

• Mission locale

8c Enclos des Jacobins - 18 000 Bourges - Tél. : 02 48 65 39 97

• les Lundi, Mardi et Mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h • le jeudi après midi de 13h30 à 18h • le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

• Conseil Général du Cher - Direction des Ressources Humaines

Hôtel du Département - 1 Place Marcel Plaisant - CS 30322 - 18000 Bourges

Tél. : 02 48 27 80 00

• Pôle Emploi de Bourges

Comitec - 22 Rue Jules Ferry - Parc Comitec Accès Rue Félix Chedin - 18000 Bourges

• Pôle Emploi - Services Spécialisés de Bourges

1831 Rue Louis Mallet - 18000 Bourges - Tél : 3949

• Lundi : 08h45 à 16h45 • Mardi : 08h45 à 16h45 • Mercredi : 08h45 à 16h45 • Jeudi : 08h45 à 12h45 • Vendredi : 08h45 à 15h45

Info-service

Pour trouver une assistante maternelle

L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) par le Président du Conseil général doit apporter à l'enfant des conditions de garde qui assurent sa santé, sa sécurité et son épanouissement. Il ou elle reçoit une formation spécifique à l'accueil de jeunes enfants, et bénéficie du soutien et des conseils de professionnels. Cet accompagnement, assuré par les services de la Protection Maternelle et Infantile, facilite une relation de confiance entre les parents et l'assistant maternel.

Le site www.mon-enfant.fr en collaboration CAF et Conseil Général avec coordonnées et disponibilités près de chez vous